AVERTISSEMENTS AGRICOLES

80

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Supplément n°I au bulletin n°32 de mai 1963 — I4 mai 1963

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT

Tavelures du pommier et du poirier - Les conditions atmosphériques étant favorables à la maladie, il est recommandé de renouveler la protection des arbres dès réception de l'avis.

INFORMATIONS

Oïdium du pommier - Effectuer un nouveau traitement sur l'ensemble des variétés et plus particulièrement sur celles sensibles à la maladie.

Hoplocampe du pommier (Rappel) - Dès la chute des pétales, effectuer un traitement avec un ester phosphorique tel que : parathion, demeton méthyle i, vamidothion.

VIGNE

INFORMATIONS

Brenner (Rougeot parasitaire) - Traiter au stade trois feuilles étalées les vignes sujettes à la maladie à l'aide de produits cupriques, organo-cupriques ou organiques de synthèse du type zinèbe ou phaltane.

Araignées rouges - Les premières éclosions ont eu lieu. Surveiller attentivement les foyers, principalement les vignes n'ayant pas reçu de traitement durant la période estivale de I962. Utiliser l'un des acaricides indiqués dans la liste des produits conseillés. Mettre en oeuvre les systémiques uniquement sur les vignes ayant atteint le stade 3-4 feuilles.

Erinose - Quelques foyers ont déjà été observés. Surveiller attentivement le vignoble et intervenir sur les pullulations de ces acariens avec des soufres.

PROTECTION des ABEILLES

L'emploi des insecticides, à l'exclusion des produits reconnus non dangereux pour les abeilles, est proscrit sur les plantes durant leur pleine floraison. - Matières actives reconnues non dangereuses pour les abeilles : Roténone, Pyréthrines, Diethion, Chlortiepin, Toxaphène, Polychlorocamphanes, Dichlorophenyltrichlorethanol.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

P 64

Imprimerie de la Station de Champagne : Directeur-Gérant : L. BOUYX

DLP 21-5-63 210288